

**Position de l'Allemagne pour une stratégie « Europe 2020 » :**

**« Croissance durable et emploi – le meilleur pour l'avenir de l'Europe »**

L'Allemagne souhaite que les politiques économiques et de l'emploi des 27 États membres fassent l'objet d'une coordination plus efficace, qui nous aidera tous à réaliser la sortie, nécessaire à moyen terme, des mesures liées à la crise, tout en nous engageant sur la voie d'une croissance durable. On a vu dans l'UE que les politiques économiques de certains États membres ont sur d'autres des effets d'entraînement plus marqués que prévu. Une meilleure concertation, se traduisant par un renforcement mutuel des mesures prises au plan national, peut donc donner un élan supplémentaire à la croissance. Les consommateurs et les salariés profiteront, eux aussi d'un marché intérieur européen plus dynamique.

La nouvelle stratégie pour 2020 doit aussi augmenter le poids de l'Europe dans le monde. Nous devons apporter aux défis structurels des dix prochaines années – la mondialisation, le changement climatique et l'évolution démographique – des réponses qui voient dans ces défis un potentiel à exploiter. La croissance durable et l'emploi restent les objectifs primordiaux.

Nous devons tirer de cette récession, la plus grave qu'a connu le monde depuis la Deuxième Guerre mondiale, des enseignements qui nous permettront de surmonter ensemble les causes structurelles de la crise. Les mesures de réformes structurelles déjà mises en œuvre ont aidé à en maîtriser la phase la plus aiguë et l'Europe doit continuer à mettre l'accent sur les problèmes structurels à long terme, sur les défis économiques et écologiques. La sortie de crise doit aussi être une étape vers une nouvelle économie sociale de marché durable, qui adhère également aux principes de justice intergénérationnelle, d'équité sociale et de solidarité.

**1. Les priorités de la stratégie**

Du point de vue allemand, la réussite de la future stratégie dépend tout particulièrement des points suivants :

**La croissance durable et l'emploi** restent les enjeux capitaux pour l'avenir de l'Europe, des objectifs prioritaires sur lesquels la stratégie de suivi doit donc rester concentrée. Ce faisant, nous entendons poursuivre la conciliation de la réussite économique, de la cohésion sociale et de la responsabilité écologique. La stratégie doit, comme auparavant, se concentrer sur les quatre thèmes fixés

en 2006 par le Conseil européen : les investissements dans la recherche et le développement, le renforcement du potentiel des entreprises, l'augmentation de l'emploi, l'énergie et le changement climatique.

Les impulsions conjoncturelles fournies par les États membres et au niveau européen ont beaucoup contribué à atténuer les conséquences négatives de la récession et à sauvegarder des emplois. Les signes de stabilisation se multiplient, montrant que même en temps de crise, il ne faut pas négliger les **réformes structurelles à moyen et long terme**. La stratégie de Lisbonne a fourni à cet égard une orientation importante. La stratégie de suivi doit, elle aussi, se concentrer sur des réformes structurelles de moyen à long terme.

Pour réussir, les réformes exigent que des efforts crédibles soient engagés en faveur de la **consolidation des finances publiques**. Garantir la viabilité à long terme et améliorer la qualité des finances publiques sont deux axes d'action essentiels et prioritaires pour assurer la croissance durable. Pour y parvenir, il faut appliquer avec détermination le Pacte de stabilité et de croissance. Des finances publiques saines sont indispensables pour assurer la capacité d'action des États membres, un environnement durablement propice à la croissance et à l'emploi et la stabilité de l'union monétaire.

Nous devons, encore plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent, mettre à profit les chances de la mondialisation. La coopération européenne est la bonne voie pour **gérer la mondialisation**. Elle passe par l'achèvement du marché intérieur et par l'établissement d'un environnement propice à une concurrence équitable et performante sur les marchés mondiaux. Les entreprises européennes ont surtout besoin d'un meilleur accès aux marchés des pays tiers et l'Europe doit en outre offrir des conditions attractives pour les investissements en provenance de pays tiers. C'est pourquoi la **dimension externe** de la future stratégie est si importante, car elle renforce la compétitivité de l'économie européenne au plan international. Nous estimons que « Global Europe » continue à fournir les orientations qu'il convient de mettre en œuvre en matière de politique commerciale. Gérer la mondialisation implique toutefois aussi de miser sur un renforcement du principe de durabilité dans diverses politiques. Une Europe forte, fidèle aux principes de l'économie sociale de marché, peut fournir une orientation au plan mondial, également pour le bien-être des habitants de l'Europe. Le Gouvernement fédéral œuvrera afin que la mise en œuvre de la Charte pour une gestion économique durable proposée par la Chancellerie fédérale progresse dans le cadre du G20.

L'Europe doit devenir un modèle en matière d'**utilisation efficace de l'énergie et des ressources** ; il faut réaliser la croissance économique tout en réduisant la consommation d'énergie et de ressources, ce qui permettra aux entreprises européennes d'augmenter leur compétitivité au plan mondial. L'Europe doit

apporter les bonnes réponses aux questions du changement climatique et garantir la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'une mobilité abordable et durable pour les citoyens. Pour ce faire, nous devons surtout intensifier le développement et l'utilisation de technologies et produits innovants, notamment par une approche « Top Runner » au plan européen.

Nous devons réduire la dépendance par rapport aux différentes sources d'importation de pétrole, de gaz et de matières premières en poursuivant notre diversification et créer des réseaux électriques intelligents à l'échelle européenne. Une augmentation systématique de la performance énergétique permettra de réduire de façon efficace la consommation d'énergie et les coûts de production.

La protection du climat est un des champs d'action politique où l'industrie européenne joue un rôle de tout premier plan au niveau mondial. Elle devient l'un des moteurs de la modernisation économique et c'est une grande chance pour l'Europe. Dans ce domaine, nous nous engageons également en faveur d'une répartition équitable des efforts au plan international, qui crée des conditions de concurrence comparables et empêche les délocalisations de la production dans des pays sans réglementation de protection du climat. La protection économique du climat et une politique environnementale ambitieuse ouvrent ainsi des perspectives pour l'innovation, la croissance durable et l'emploi.

Nous devons continuer à améliorer **l'environnement pour les entreprises européennes**, surtout pour les PME, afin qu'elles puissent augmenter leur compétitivité sur les marchés mondiaux. L'Europe ne pourra relever les défis à venir que si elle s'appuie sur une base industrielle forte et sur un secteur des services moderne. Nous avons besoin pour cela d'une politique industrielle et commerciale dynamique et durable. L'UE doit également mettre en place des mesures incitatives en faveur du développement des entreprises fondées sur la connaissance et de l'économie numérique par le biais d'un contexte attractif, favorable à l'innovation et à la créativité. Elle doit se concentrer sur des contributions à la solution des défis mondiaux et mener en matière d'innovation une politique holistique et intégrative. En outre, nous devons renforcer, en améliorant les infrastructures de R&D dans l'Union, les **PME** innovantes, ainsi que le développement, et surtout l'utilisation, des technologies de pointe. Dans notre monde de plus en plus interdépendant au plan international, nous avons besoin de flux de marchandises efficaces, qui exigent des systèmes de transports et de communications performants et respectueux de l'environnement.

La réduction des **charges administratives** superflues au niveau national et européen, tout en préservant le niveau de protection, et l'application systématique du principe de « priorité aux petites entreprises », restent des

éléments essentiels. Elles permettront de tenir compte de la compétitivité des entreprises par une meilleure évaluation des conséquences de chaque proposition de loi. Nous devons plus particulièrement examiner les répercussions des nouvelles réglementations sur les PME

Le renforcement de **la recherche et de l'innovation** recèle des chances qu'il convient de mettre à profit. L'Espace européen de la recherche et le triangle de la connaissance « Éducation – recherche – innovation » sont des facteurs décisifs pour la croissance future en Europe. C'est pourquoi nous devrions continuer à renforcer la recherche fondamentale avec le Conseil européen de la recherche et mettre en pratique de façon cohérente le concept du nouvel Institut européen d'innovation et de technologie. Nous devrions par exemple nous concentrer sur des domaines d'application comme la protection du climat et l'énergie, la santé, la mobilité, la communication et la sécurité. En même temps, nous devrions également mettre l'accent sur des technologies clés, comme les énergies renouvelables, et sur le passage à une économie caractérisée par de faibles émissions de CO<sub>2</sub> et une utilisation rationnelle des matières. L'Europe doit assumer ici un rôle pionnier et augmenter sa compétitivité internationale à l'aide de nouvelles technologies. Le cadre doit toujours être conçu pour être propice à l'innovation et les programmes d'aide à la recherche doivent plus intégrer les aspects liés à la politique de l'innovation, afin que les résultats de la recherche et du développement puissent mieux et plus rapidement déboucher sur des innovations.

Face à l'**évolution démographique**, il est probable que l'Europe devra travailler encore plus pour garantir sa force économique et assurer ses marges de manœuvre en matière de redistribution. L'apprentissage tout au long de la vie, la formation initiale et continue et la qualification, l'intégration des jeunes en situation difficile ainsi qu'une politique d'immigration prudente continuent à améliorer l'offre de main-d'œuvre qualifiée. Une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, surtout par le développement et l'amélioration des services d'accueil pour les enfants et autres personnes dépendantes, permet d'augmenter le nombre de personnes trouvant et conservant un emploi. De bonnes conditions de travail, la protection de la santé au travail et la promotion de la santé contribuent également à la productivité des employés et allongent la phase d'activité professionnelle.

Il faut examiner avec soin les objectifs fixés dans la **stratégie pour l'emploi** et, si nécessaire, les développer. Il convient d'exploiter de façon optimale le potentiel de population active existant et d'augmenter la participation de tous les actifs au marché du travail, notamment les travailleurs jeunes et plus âgés, les personnes assumant une responsabilité de garde et les personnes handicapées. Cela est souhaitable, tant d'un point de vue social qu'économique. Il faut œuvrer de façon efficace en faveur de l'égalité des sexes, en matière de rémunération,

par exemple. Par ailleurs, il est important d'appliquer de façon cohérente les principes de flexicurité afin de garantir l'équilibre entre la flexibilité et la sécurité dans les différents États membres et d'encourager la croissance et l'emploi.

La **politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE** peut fournir un apport considérable à la réalisation des objectifs d'une stratégie « UE 2020 ». Il faut, à l'avenir, renforcer encore l'imbrication de la politique de cohésion avec la stratégie « UE 2020 ». La condition préalable à une contribution visible aux objectifs de Lisbonne est que les mesures de promotion de la cohésion restent éligibles dans toutes les régions de l'UE. Les fonds structurels contribuent à centrer les stratégies de politique régionale et structurelle des États membres, des régions et des villes sur des objectifs communs et à regrouper et à utiliser de façon optimale les potentiels de croissance dans les différentes régions.

## 2. Gouvernance

Les États membres considèrent tant la politique économique que la promotion de l'emploi comme des thèmes d'intérêt commun. Les **lignes directrices intégrées** constituent à cet égard le **cadre général** dans lequel les États membres inscrivent leurs politiques.

Nous estimons essentiel de conserver l'**approche partenariale** entre les États membres et la Commission et de l'utiliser de façon systématique lors de la surveillance multilatérale. L'objectif est d'axer de façon systématique et cohérente le programme de Lisbonne de la Communauté et la politique des États membres sur les politiques adoptées en commun, tout en respectant et en préservant les compétences nationales. Les recommandations spécifiques par pays adressées aux États membres ne doivent donc être adoptées en règle générale qu'avec l'accord des États membres concernés. On pourrait avoir plus recours aux possibilités du Traité, comme l'instrument de l'avertissement, tout en limitant leur utilisation aux cas graves.

Les programmes de réforme et rapports nationaux de mise en œuvre et d'étape permettent de suivre et d'évaluer la réalisation des objectifs communs dans les différents États membres. C'est une pratique qu'il faut conserver, mais nous estimons souhaitable de rationaliser nettement les rapports, jusqu'à présent annuels.

La crise économique et financière a mis en évidence le degré élevé de mondialisation et d'imbrication de l'économie réelle et du secteur financier. En coordonnant mieux la politique économique, nous pouvons opposer une réponse appropriée aux défis mondiaux. L'entrée en vigueur du traité de

Lisbonne donne à la Commission un droit d'initiative qui lui permet d'adresser aux États membres des **recommandations en matière de politique économique**. Elle devrait y avoir plus souvent recours, quand la politique économique d'un État membre risque de ne plus être compatible avec les grandes orientations, ou que le fonctionnement correct de l'union économique et monétaire est menacé. Cela pourrait augmenter dans les différents États membres la **volonté politique** de procéder aux réformes nécessaires et permettrait de surmonter plus rapidement la crise et de relever plus rapidement les défis économiques.

L'**approche horizontale** a été jusqu'à présent le fil conducteur de la stratégie de Lisbonne et il convient donc de continuer à fixer à l'échelle de l'UE les objectifs liés à la politique structurelle. Nous refusons l'adoption d'objectifs spécifiques pour certains pays ou groupes de pays au niveau de l'UE ou la prescription d'objectifs de croissance. C'est au niveau national qu'il faut décider si des objectifs nationaux, et si oui, lesquels, doivent être adoptés au niveau national. Il faut pouvoir tenir compte des différentes situations de départ dans les États membres sans perdre de vue l'objectif adopté à l'échelle de l'UE. La liste d'objectifs de la stratégie de Lisbonne doit être revue et resserrée afin de mieux exprimer les priorités qui ont été fixées.

La réussite de la stratégie en faveur de la croissance durable et de l'emploi dépendra de la volonté de réforme des États membres. Afin d'augmenter l'identification avec la stratégie, il convient donc d'intégrer les **parties prenantes** importantes au processus de consultation. Les échanges d'information et de vues renforcent l'identification et la volonté de réforme. Afin de souligner la responsabilité pour les objectifs de la stratégie, les formations concernées du Conseil devraient régulièrement réfléchir sur la stratégie.

L'**opinion publique** comprendra mieux la stratégie si elle est concentrée sur quelques objectifs lisibles, ambitieux et crédibles correspondant clairement aux contenus. Une étape importante serait franchie si les citoyennes et les citoyens percevaient l'Union européenne comme une unité synonyme de prospérité, d'emploi, de responsabilité écologique et de protection sociale.